

Séance du 20 décembre 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mme Boé, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Arandia présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** - Projet transfrontalier Fortius – Etude comparative des fortifications de Bayonne et de Pampelune – Convention tripartite avec l'UPPA et M. Dupont.

La Ville de Bayonne s'est associée à Pampelune (chef de file) afin de réaliser un projet transfrontalier de valorisation touristique et culturelle des fortifications, dénommé Fortius, relevant du programme européen Poctefa (programme opérationnel de coopération territoriale Espagne-France-Andorre).

Dans ce cadre, la Ville de Bayonne a souhaité faire réaliser une étude comparative des fortifications des deux villes et s'est rapprochée, pour ce faire, de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA).

Monsieur Ludovic Dupont, étudiant basé à Pau en master « Valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales » mènera à bien cette étude sur une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2013. Celle-ci sera réalisée, à titre gratuit, dans le cadre d'un mémoire universitaire de fin d'année.

Une convention tripartite (entre la Ville de Bayonne, l'UPPA et l'étudiant) fixe les modalités de cette intervention. Il est à noter que Monsieur Dupont sera amené à effectuer des allers-retours entre Pau et Bayonne, afin de disposer de certains éléments nécessaires à son étude. La commune prendra ainsi en charge ses frais de déplacement et de restauration, en remboursant l'intéressé sur présentation de justificatifs.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi qu'à régler les dépenses précitées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.